



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2022\_08**

Nombre de Conseillers :  
en exercice 23  
présents 16  
votants 21

L'an deux mil vingt deux  
le seize février à vingt heures trente minutes  
le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la  
présidence de Monsieur Pascal GROS, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 9 février 2022.

**Objet** : Actualisation des tarifs périscolaires, extrascolaires et du restaurant scolaire pour les extérieurs.

**Sont présents** :

Pascal GROS – Marie HOLVOET – Fabrice BARGEULT – Michèle DE ROO – Robin MOR – Ingrid JEANSON – Arnaud DELACOUR – Jean-Yves CHATELAIN – Philippe GUIRAUD – Pierre POTIER – Frédéric MILLET – Cécile BOGLIO – Virginie LORGEAU – Vincent PETIT – Bernard BRUNEAU – Richard. MARTINET

**Sont absents excusés avec pouvoir** :

Audrey BLONDY ayant donné pouvoir à Fabrice BARGEULT.  
Vanessa BONNET ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON.  
Huguette LE COZ ayant donné pouvoir à Bernard BRUNEAU.  
Bérangère TAILLEUX ayant donné pouvoir à Robin MOR.  
Gaëlle TOUATI ayant donné pouvoir à Richard MARTINET.

**Sont absents excusés sans pouvoir** :

Kéo SIM  
Jérôme LABRY

**Mme Michèle DE ROO est nommée secrétaire.**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L2334-42

**CONSIDERANT** l'absence d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération pour les services périscolaires et extrascolaires, il est proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif pour la fréquentation des enfants domiciliés en dehors de Chartrettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'actualisation des tarifs périscolaires, extrascolaires et du restaurant scolaire pour les extérieurs.

**FIXE** les nouveaux tarifs applicables aux services périscolaires, extrascolaires et restaurant scolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 :

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



PERISCO ID : 077-217700962-20220308-2022\_08DEL-DE

		RESTAURATION SCOLAIRE	P.A.I.
TRANCHE 1	moins de 425 €	2,34 €	1,17 €
TRANCHE 2	de 425 € à 620 €	2,97 €	1,48 €
TRANCHE 3	de 621 € à 863 €	3,40 €	1,70 €
TRANCHE 4	de 864 € à 1 100 €	4,05 €	2,02 €
TRANCHE 5	de 1 101 € à 1300 €	4,54 €	2,27 €
TRANCHE 6	de 1301 € à 2 000 €	4,87 €	2,43 €
TRANCHE 7	plus de 2 000 €	5,51 €	2,76 €
EXTERIEUR		6,59 €	3,30 €

FORFAIT MATIN BASE 1h	Tarif ½ heure Pour le soir
1,70 €	0,85 €
1,78 €	0,89 €
1,87 €	0,93 €
1,95 €	0,98 €
2,04 €	1,02 €
2,12 €	1,06 €
2,20 €	1,10 €
5,03 €	3,02 €

		CENTRE DE LOISIRS - MERCREDIS ET VACANCES								
		1ER ENFANT			2EME ENFANT			3EME ENFANT		
		1/2 J+repas	Journée + repas	1/2 J sans repas	1/2 J+repas	Journée + repas	1/2J sans Repas	1/2 J+repas	Journée + repas	1/2J sans Repas
TRANCHE 1	moins de 425 €	4,71 €	7,38 €	3,71 €	3,76 €	6,23 €	3,18 €	2,84 €	5,11 €	2,70 €
TRANCHE 2	de 425 € à 620 €	6,60 €	9,43 €	4,77 €	5,65 €	8,32 €	4,24 €	4,71 €	7,18 €	3,76 €
TRANCHE 3	de 621 € à 863 €	8,51 €	12,27 €	6,20 €	7,55 €	11,12 €	5,64 €	6,60 €	9,90 €	4,98 €
TRANCHE 4	de 864 € à 1 100 €	11,34 €	15,12 €	7,63 €	9,43 €	13,59 €	6,87 €	8,50 €	12,44 €	6,36 €
TRANCHE 5	de 1 101 € à 1300 €	11,94 €	15,91 €	8,06 €	9,92 €	14,30 €	7,24 €	8,95 €	13,09 €	6,89 €
TRANCHE 6	de 1301 € à 2 000 €	12,56 €	16,74 €	8,37 €	10,44 €	15,04 €	7,63 €	9,41 €	13,77 €	7,31 €
TRANCHE 7	plus de 2 000 €	13,22 €	17,62 €	8,80 €	10,98 €	15,84 €	8,00 €	9,90 €	14,49 €	7,63 €
EXTERIEUR		20,05 €	30,20 €	15,10 €	20,05 €	30,20 €	15,10 €	20,05 €	30,20 €	15,10 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Le : 10/03/2022

Publié le : 10/03/2022

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, le 8 mars 2022

Le Maire



*[Signature]*  
ascal Gros



*[Signature]*  
ascal GROS